


Catégorie :	L'action de formation prévue au 1° de l'article L 6313-1 du code du travail définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Formation réalisée en distanciel ou présentiel
Public ciblé :	Personnes en charge de la gestion sociale de l'entreprise (juriste, gestionnaire de paye, collaborateur RH, responsable RH ou DRH, Responsable administratif et financier).
Prérequis :	Connaissances de base en droit du travail et connaissances professionnelles relatives à la gestion pratique du personnel.
Les objectifs opérationnels :	<p>Être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Identifier les événements juridiques marquants et de la jurisprudence en 2021 (De Janvier à Octobre), dans le domaine social. ✚ Gérer leur personnel au regard de l'actualité sociale du trimestre pour un gain de temps. ✚ Résoudre les problèmes au quotidien, pour diminuer les contentieux et préserver le climat social.
La valeur ajoutée de la formation :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier les erreurs à ne pas commettre ; ➤ Mettre à jour ses procédures/process de travail interne ; ➤ Résoudre les problèmes concrets de gestion sociale, diminuer les contentieux, préserver le climat social. ➤ Tenir compte des contraintes juridiques pour prendre les décisions les mieux adaptées. ➤ Echanger avec d'autres participants et s'enrichir des dispositifs mis en place, des cas pratique étudiés.
Intervenant :	<p>Juriste spécialisée en droit du travail et ressources humaines (Mme TOCCHIO Isabelle)</p> <p><u>Diplômes obtenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Master II droit des Affaires - spécialité droit du travail- Institut droit des affaires-Aix - DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise) - Institut droit des affaires-Aix - Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion des Ressources Humaines-Lyon
Méthode pédagogique :	<p>L'intervenant utilise des méthodes expositives et participatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses dispositions législatives et réglementaires seront commentées et illustrées par des arrêts de jurisprudence avec une large place laissée aux questions/réponses et échanges entre les participants. - De nombreux cas pratiques seront détaillés pour une meilleure mise en application.
Moyens pédagogiques :	<ul style="list-style-type: none"> - Bref exposés, illustrations, exemples concrets. - Questions/Réponses. - Etude de cas pratiques. - Echange de pratiques et récits d'expérience. <p>Un support complet et détaillé sous format papier sera remis aux participants avant le début de la session.</p> <p>Un courriel récapitulatif de fin de session vous sera adressé avec le support de formation en version dématérialisée, ainsi que des informations complémentaires au besoin suite à vos questions lors de la formation.</p>

<p>Evaluation de la formation</p>	<p>Outil informatique : « Je lève la main » pour évaluer nos stagiaires. Grâce à un système de boîtiers, chaque stagiaire répond en direct à un QCM technique en cliquant sur l'une des touches proposées en début de stage puis de nouveau en fin de stage.</p> <p>Très interactif et ludique, ce système d'évaluation de la formation nous permet notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ D'évaluer le niveau du groupe et de chaque participant ; 2/ D'analyser la progression du groupe et de chaque participant ; 3/ De revoir question par question les points forts et les points faibles du groupe et des participants ; 4/ De garder une traçabilité des résultats par groupe, par ville, par date, par thème...etc ; 5/ De transmettre les résultats globaux des actions suivies. <p>A l'issue de la formation vous sont transmis par courriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos résultats d'évaluation de la formation - Votre satisfaction. <p>Une évaluation à froid sera réalisée au bout de 3 mois.</p>
<p>Organisation de la formation, délai et modalité d'accès :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Durée : 1 jour ➤ Mise en œuvre de la formation : Dès conclusion d'une convention de stage ➤ Date/lieu/horaires : Conforme à votre convention et convocation ➤ Modalité d'accès / contact : Manon DEVAUX Par téléphone : 04 90 92 52 75 Par mail : contact@jurisrh.fr Remplissage du bulletin d'inscription transmis et/ou plateforme d'inscription OPCO pour les adhérents bénéficiaires.
<p>Accessibilité aux personnes handicapées :</p> 	<p>Référent HANDICAP : Manon DEVAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des personnes en situation d'handicap au lieu de la formation : Merci de nous informer sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants afin de sélectionner un lieu de formation/salle adapté au(x) handicap(s) rencontré(s) par le public. • Accessibilité des personnes en situation d'handicap à la prestation : Merci de nous informer préalablement sur le/les éventuels handicaps rencontrés par les participants (problème auditif, visuel, autres...) afin que nous puissions vérifier nos capacités d'adaptation et de compensation du handicap ou le cas échéant réorienter la personne une structure adaptée.

❶ LES INFOS JURIDIQUES ET LA JURISPRUDENCE

I/ LES MESURES RELATIVES A L'EMPLOI

I – LES INFORMATIONS JURIDIQUES

1/ RESSORTISSANTS BRITANNIQUES : QUE VA T'IL SE PASSER DANS LES PROCHAINS MOIS

2/ DEUX NOUVEAUX CAS DE RECOURS AU CDD

LOI n° 2020-1674 du 24/12/2020 de programmation de la recherche

II – JURISPRUDENCE

1/ LA QUALIFICATION DE TEMPS PARTIEL EST-ELLE LIEE A LA DUREE DU CONTRAT OU LA DUREE DU TRAVAIL ?

Arrêt Cass.soc du 09/12/2020 N° 19-16.138

II/ LES MESURES RELATIVES A LA FORMATION

I – LES INFORMATIONS JURIDIQUES

1/ LE DIF : INSCRIPTION ET UTILISATION DES DROITS

Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 Article 13

2/ LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

Ordonnance n° 2020-1501 du 2 décembre 2020 – Article 1

3/ CPF ET PERMIS DE CONDUIRE : NOUVELLES REGLES D'ELIGIBILITE

Notice caisse des dépôts et consignations applicable depuis le 01/01/2021

4/ CONTRIBUTION FORMATION

Loi N°2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021

Décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020

III/ LES MESURES RELATIVES A LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL ET LA DISCIPLINE

I – LA JURISPRUDENCE

1/ LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYEUR EN L'ABSENCE DE REGLEMENT INTERIEUR

Cass.Soc du 02/12/2020 N° 19-21.292

2/ UN SALARIE QUI NE SE PRESENTE PAS AU TRAVAIL PENDANT 2 ANS PEUT-IL ETRE CONSIDERE COMME DEMISSIONNAIRE ?

23/03/2021

Arrêt Cass.soc du 25/11/2020 N° 19-12.447

IV / LES MESURES RELATIVES AUX IRP

I – LA JURISPRUDENCE

1/ LA PRESIDENCE DU CSE PEUT-ELLE ETRE DELEGUEE A UN SALARIE MIS A DISPOSITION PAR UNE ENTREPRISE EXTERIEURE ?

Cass.soc du 25/11/2021 N°19-18.681

2/ INAPTITUDE/RECLASSEMENT : CONSULTER LES ELUS DU CSE PAR TELEPHONE EST-IL AUTORISE ?

Cass.soc du 30/09/2021 N°19-13.122

V / LES MESURES RELATIVES A LA REMUNERATION

I – LES INFORMATIONS JURIDIQUES

1/ BONUS MALUS SUR LA CONTRIBUTION PATRONALE D'ASSURANCE

Décision du conseil d'Etat N°434920 du 25/11/2020

2/ INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS LIBERAUX AU TITRE DE LA MALADIE FINANCEE PAR UNE COTISATION SUPPLEMENTAIRE

Loi N°2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

3/ PERIODE D'ACTIVITE PARTIELLE ET RETRAITE DE BASE

Loi N°2020-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

4/ FRAIS DE TRANSPORT PERSONNELS PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

Loi N°2020-1721 du 29/12/2020 de finances pour 2021 – JO du 30/12/2020

Article 57 de la LF

5/ TITRE RESTAURANT : ASSOUPPLISSEMENT DES MODALITES D'UTILISATION

Ministère de l'économie et des Finances – communiqué de presse N° 348 – 04/12/2020

6/ DECLARATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES = DOETH 2020

Urssaf/Msa Déclaration et Collecte 2020

7/ LA PRISE EN CHARGE DE L'ASSURE-SALARIE EN CAS D'IMPOSSIBILITE DE TRAVAILLER

Décret n° 2021-13 du 8 janvier 2021

03/03/2021

II – LA JURISPRUDENCE

1/ FRAIS DE TRANSPORT PUBLIC : LA NOTION DE RESIDENCE HABITUELLE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR L'EMPLOYEUR

Cass.Soc. du 12/11/2020 N° 19-14.818

2/ AVANTAGE EN NATURE : RESTITUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION – REFUS DU SALARIE- MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL ?

Cass.Soc. du 02/12/2020 N° 19-18.445

VI /LES MESURES RELATIVES AUX ABSENCES ET CONGES

I – LES INFORMATIONS JURIDIQUES

1/ INDEMNISATION DU SALARIE PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'EMPLOYEUR EN CAS DE CRISE SANITAIRE

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

2/ MODE DE DECOMPTE DES CONGES POUR EVENEMENT FAMILIAUX

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

3/ LE CONGE DE NAISSANCE : DES CHANGEMENTS A PREVOIR POUR LE 01/07/2021

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

4/ LE CONGE DE PATERNITE ET D'ACCUEIL A L'ENFANT : DES CHANGEMENTS A PREVOIR POUR LE 01/07/2021

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

5/ LE CONGE POUR ADOPTION : DES CHANGEMENTS A PREVOIR POUR LE 01/07/2021

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

6/ LE CONGE DE DEUIL

Assurance maladie-ciculaire-31/2020 du 15/12/2020

VII/ LES MESURES RELATIVES A LA SANTE/SECURITE

I – LES INFORMATIONS JURIDIQUES

1/ REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS : DES CHANGEMENTS EN 2021

Loi N°202-1576 du 14/12/2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021

2/ REFORME DE LA SANTE AU TRAVAIL

Accord National Interprofessionnel (ANI) du 09/12/2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail

03/03/2021

3/ MEDECINE DU TRAVAIL : PRESCRIPTION OU RENOUELEMENT D'ARRETS DE TRAVAIL ET CERTIFICAT MEDICAL POUR LES SALARIES VULNERABLES

Ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 – Article 2

4/ VISITES MEDICALES : POSSIBILITE DE REPORT ?

Ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020

5/ DROIT DE RESILIATION SANS FRAIS DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020

II – LA JURISPRUDENCE

1/ PORTABILITE DES DROITS DES ANCIENS SALARIES DANS LE CAS D'UNE PROCEDURE COLLECTIVE POUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Cass.Civ. 2° du 05/11/2020 N° 19-17.164

2/ DEFAUT DE VISITE DE REPRISE AU TERME D'UN CONGE DE MATERNITE : CONSEQUENCES SUR LA PERIODE DE PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT ?

Cass.Soc du 21/10/2020 N° 19-20.570

3/ MISE EN PLACE D'UNE SALLE D'ALLAITEMENT EN ENTREPRISE

Cass.Soc du 25/11/2020 N° 19-19.996

4/ RECOMMANDATIONS DU MEDECIN DU TRAVAIL : HARCELEMENT MORAL ?

Cass.Soc du 04/11/2020 N° 19-11.626

② LES INFOS PRATIQUES : Les brèves

1/ LE VERSEMENT TRANSPORT DEVIENT LE VERSEMENT MOBILITE

2/ LE MARQUAGE DES VELOS

3/ LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

4/ JOINDRE LA CAF : UN NOUVEAU NUMERO

5/ LES DIRECCTE DEVIENNENT DES DREETS

6/ TESTS ANTIGENIQUES EN ENTREPRISE

7/ GUIDE DES MESURES DU PLAN DE RELANCE POUR LES TPE-PME

8/MODELE DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL : COTISANT/ORGANISME DE RECOUVREMENT

9/ UN STAGE PEUT-IL SE REALISER A DISTANCE, EN TELETRAVAIL